



"מכל מלמדי השכלתי ומתלמידי יותר מכולן" (תענית ז, א. מכות י, א)

## REGLEMENT INTERIEUR HEDER KLC

*Notre objectif est de permettre à chaque élève d'acquérir une culture en  
kodesh associée à un savoir en hol*

Chers parents,

Nous souhaitons à tous nos élèves une bonne rentrée, ainsi qu'une année 5783 studieuse et fructueuse. Nous mettons aussi à votre disposition ce règlement qui représente un contrat triparti entre l'élève, les parents et l'établissement.

Le Heder KLC présente des caractères qui lui sont propres : école juive et religieuse, ouverte sur la communauté et sur le monde, elle accorde à l'élève une place centrale, permettant son épanouissement dans ses études, le développement de sa curiosité intellectuelle, du sens des responsabilités individuelles et sociales. Un investissement soutenu et constant est exigé à chaque élève, tant en Kodech qu'en Hol, pour mener à bien son cursus dans notre structure et sa réussite.

Sachez enfin que le respect de ces consignes ne peut que favoriser la réussite de l'élève dans une parfaite harmonie.

### ➤ **Le lieu**

Notre école se situe au 177 rue Paradis 13006 Marseille

La direction ainsi que l'ensemble de l'équipe pédagogique peut vous recevoir sur rendez-vous.

Pour nous contacter :

- Tel : 04-84-18-89-53
- Email : [enseignement.heder.klc@gmail.com](mailto:enseignement.heder.klc@gmail.com)

Mais aussi via la messagerie dédiée sur PRONOTE

### ➤ **Organisation de la rentrée**

Rentrée des classes : Dimanche 31 août 2025 à 9h30

Réunion de rentrée : Mercredi 3 septembre 2025 à 19h30

### ➤ **Les horaires**

Soyez ponctuels :

- L'école ouvre ses portes dès 7h45 et la Téfila commence à 8h00 précise.
- Les cours finissent à 17h15/17h40 ou 18h05 selon l'emploi du temps de la classe et le niveau.

Il est bien entendu interdit aux élèves de quitter l'établissement pendant ces heures sans en avoir eu l'autorisation au préalable.

Les horaires doivent être respectés et les retards exceptionnels. Au-delà des heures de sortie de fin de journée ; les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'école. En cas de retard, prenez toutes dispositions pour éviter tout problème.

### ➤ Sécurité

Pour des raisons de sécurité évidente nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de stationner dans l'enceinte de l'établissement. De même il est souhaitable de ne pas s'attarder devant notre structure. Il est indispensable de circuler rapidement à l'entrée comme à la sortie des classes.

### ➤ La tenue vestimentaire

La chemise blanche, un pantalon de couleur foncé sont obligatoires. De plus les pantalons moulants ou les joggings sont proscrits. Les cheveux longs ne sont pas tolérés. Le talith katane et la kippa sont **obligatoires**.

### ➤ Le travail

Il est de votre devoir de suivre le travail de votre enfant. La réussite scolaire exige de fournir la quantité de travail nécessaire à la fois de façon régulière mais aussi de façon rigoureuse. Tout élève se présentant en classe sans avoir fait ses devoirs fera l'objet d'une sanction, pouvant être fixée par son professeur, par la vie scolaire, ou par la direction.

### ➤ Retards et absences

Tout retard doit être justifié par écrit quel que soit le motif. En cas de récidive, des sanctions adéquates seront prises.

En cas d'absence, l'élève doit dès son retour, présenter son justificatif auprès du service d'éducation. La fréquentation régulière de l'école est une obligation pour tous !

### ➤ Discipline

Tous les élèves de la CM2 à la Terminale doivent obligatoirement disposer d'un carnet de correspondance qui assure la liaison permanente entre l'établissement et la famille. Les parents sont invités à veiller eux-mêmes à la présentation du carnet et à sa bonne tenue. Il est indispensable de le vérifier quotidiennement. Néanmoins il est possible que progressivement nous privilégions PRONOTE pour l'ensemble des liaisons entre la famille et nous.

- Sont interdits dans l'établissement : les téléphones portables, objet de valeur (sacs, stylos de marque ...) ainsi que tout objet n'ayant pas de rapport avec le travail scolaire. En cas de vol de ces objets, l'établissement décline toute responsabilité.
- Il va de soi qu'une attitude exemplaire accompagnée de bonnes mœurs, du respect du matériel et du mobilier scolaire est attendue. Toute agression physique ou morale est prohibée et chacun s'engage à n'user d'aucune violence ni envers l'équipe pédagogique ni entre les élèves eux-mêmes, sous peine de sanctions graves.
- De même il est interdit de fumer à l'école et aux abords.

Tout manquement au règlement intérieur justifie une mise en œuvre disciplinaire appropriée, sous l'autorité de la direction.

### ➤ **Sanctions**

- Trois retards par trimestre entraîneront 1h de retenue.
- Six retards par trimestre entraîneront 1h de retenue ainsi qu'un avertissement d'assiduité.
- Neuf retards par trimestre ou plus entraîneront une exclusion d'un jour et un rendez-vous avec les parents.
- Trois exclusions de cours par trimestre entraîneront 1h de retenue.
- Six exclusions de cours par trimestre entraîneront 1h de retenue et un avertissement de conduite.
- Neuf exclusions de cours par trimestre entraîneront une exclusion d'un jour et un rendez-vous avec les parents.

**Tout problème d'attitude ou manquement au règlement sera jugé par la direction en fonction de leur gravité pouvant aller jusqu'à la non réinscription ou l'exclusion définitive.**

### ➤ **Entre les familles et les enseignants**

Chaque année vous êtes conviés à assister à plusieurs réunions :

- Réunion d'information lors de la semaine de rentrée.
- Réunion en fin de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestre afin de faire le point avec les enseignants quant à l'évolution des acquis de vos enfants. Cependant au cours de l'année d'autres réunions peuvent être décidées.

### ➤ **PRONOTE** : Dès 2021-2022 nous avons acquis un nouveau logiciel.

Cet outil de travail est l'outil de référence de tous : professeurs, élèves, parents d'élèves. Pour cela nous nous astreignons à le renseigner très scrupuleusement.

La tenue du cahier de texte en ligne est rigoureuse et faite en temps réel. Devoirs et contenus de séances peuvent ainsi être consultés par les élèves et les parents à chaque fois que cela est nécessaire. Les notes y sont portées au fur et à mesure de leur attribution, pour permettre le suivi des parents. La moyenne des élèves est visible en temps réel. Les relevés de notes sont arrêtés 3 fois dans l'année, sont édités et font l'objet d'un envoi aux parents.

De plus vous pourrez aussi utiliser la messagerie dédiée afin d'échanger et de correspondre avec la vie scolaire, les enseignants mais aussi la direction.

### ➤ **Assurance scolaire**

Merci de remettre à la rentrée au secrétariat, une attestation d'assurance de votre assurance familiale couvrant l'année scolaire en cours.

### ➤ **Cantine**

Le service de cantine est assuré tous les jours du lundi au jeudi inclus. Cependant vous devrez préparer un repas sous forme de sandwich le vendredi.

### ➤ **Sport**

Tous les vendredis les élèves ont un cours d'EPS assuré par un enseignant spécialisé dans une structure possédant les installations adéquates. Pour les élèves de terminales nous avons aussi des tables de Ping-pong sur site afin qu'ils puissent préparer leur épreuve finale du baccalauréat.

### ➤ **Maladies, médicaments**

Conformément à la législation, les élèves malades ne peuvent être accueillis à l'école. Il est donc indispensable de prévoir un mode de garde pour ces moments là.

Les enfants souffrant de pathologie seront accueillis sur la base d'un Projet d'Accueil Individualisé signé par la famille et l'école. Dans ce cas, et seulement dans ce cas, les médicaments nécessaires pourront être administrés. Il est donc fondamental de signaler à la direction toute maladie chronique. En dehors de ce cas, tout médicament est strictement interdit à l'école.

### ➤ **Le PAP (plan d'accompagnement personnalisé)**

Le PAP est destiné à des enfants qui, pour leur scolarité, ont besoin seulement d'aménagements pédagogiques. Il vise essentiellement un public d'enfants présentant des troubles des apprentissages. Le PAP a donc précisément pour objet de définir les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme de son cycle. Il est mis en place après avis du médecin et il est révisé tous les ans.

La liste des élèves sera transmise aux enseignants qui se chargeront de l'application des aménagements en fonction des contraintes auxquelles nous pourrions être confrontés. Attention les demandes de tiers-temps se font en septembre.

### ➤ **Calendrier scolaire**

Celui-ci est joint avec ce règlement. Vous êtes tenus de vous conformer à celui-ci et il est indispensable de prévoir vos absences en fonction de celui-ci.

### ➤ **Mise en place du R.G.P.D. :**

Les logiciels utilisés par notre établissement sont en conformité avec la réglementation RGPD. Les serveurs sont situés en France. Et les données ne sont conservées que pendant la présence des familles et des élèves. Toute inscription dans l'établissement implique le consentement des familles au traitement des données personnelles exclusivement au sein de l'établissement.

- ✓ Gestion des inscriptions
- ✓ Suivi pédagogique
- ✓ Organisation des examens nationaux
- ✓ Gestion des stages (le cas échéant)
- ✓ Organisation de voyages scolaires.

L'utilisation des données est strictement limitée aux tâches inhérentes au cadre scolaire. La signature du règlement intérieur nous autorise officiellement à utiliser vos données personnelles dans le cadre défini précédemment.

Le Heder KLC est une communauté éducative qui regroupe les élèves, les enseignants, le personnel administratif et les parents. Dans un souci de connaissance et d'estime réciproque des personnes, l'échange et le dialogue respectueux sont les fondements de cette communauté.

Votre adhésion à notre projet et votre action en ce sens favoriseront notre réussite.

Rav Mamouch Fenech

Marseille, le

Signature des parents :

Signature de l'élève

